|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG HOME Unit C4 |
| Numéro de poste Sysper: | 440872 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Simona ARDOVINO  3 trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-04-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité C4 a pour mission d’apporter une réponse opérationnelle à la gestion de la migration en Méditerranée et dans l’Atlantique occidental en aidant les autorités nationales en Italie, à Malte, à Chypre et en Espagne à gérer les flux migratoires sur leur territoire à chaque étape, en coordination avec les agences de l’UE, les organisations internationales et les acteurs concernés sur le terrain. Cela inclut notamment d’aider les autorités compétentes à mettre en place des structures d’accueil adéquates de première et de deuxième lignes au niveau pertinent, de mettre en œuvre les décisions de relocalisation et d’autres mécanismes de répartition, de garantir l’efficacité des procédures d’asile et de retour, d’améliorer la gestion des frontières, de protéger les mineurs non accompagnés et d’autres groupes vulnérables et de promouvoir des politiques d’intégration pour les ressortissants de pays tiers en séjour régulier. En outre, en Italie, l’unité suit spécifiquement la mise en œuvre de l’approche des «hotspots», telle que définie dans le règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, y compris les modalités de coopération dans les « hotspots » et la coordination des activités des différents acteurs concernés. Dans les États membres concernés, l’unité C4 fournit des rapports, une analyse et une évaluation appropriés de la situation migratoire et du soutien à la gestion de la migration fourni.

L’unité C4 est responsable du cadre politique et législatif visant à lutter contre le trafic de migrants qui s’inscrit dans le contexte d’une politique migratoire globale de l’UE. Il s’agit notamment du suivi de l’Alliance mondiale pour lutter contre le trafic de migrants, ainsi que d’autres activités telles que les Partenariats opérationnels de lutte contre le trafic de migrants (e.g. « COPS », « ASOPS ») et, sur le plan législatif, de la mise en œuvre du « train de mesures relatives aux passeurs », du règlement relatif au réseau européen d’officiers de liaison «Immigration» (OLIs) et de la directive relative aux sanctions à l’encontre des employeurs.

Enfin, l’unité C4 coordonne la mise en œuvre de l’approche de recherche et sauvetage telle que définie dans le nouveau pacte sur la migration et l’asile, en étroite coopération avec les unités compétentes de la DG HOME et de la Commission.

L’unité est organisée en équipes dont l’une est située à Bruxelles et chargée de la coordination horizontale, tandis que les autres sont déployées sur le terrain et ont des responsabilités propres à chaque pays.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Élaboration des politiques:

• Contribuer à l’élaboration des politiques de la direction générale et de la Commission sur la lutte contre la migration irrégulière, à l’intérieur et à l’extérieur de l’UE.

• Contribuer à l’élaboration des politiques, des stratégies et de la législation de l’UE contre le trafic de migrants, y inclus la mise en œuvre et le suivi du plan d’action de l’UE contre le trafic de migrants et de l'alliance mondiale pour lutter contre le trafic de migrants lancée par la Commission européenne en 2023.

• Fournir des conseils juridiques et stratégiques sur les questions liées à la migration irrégulière et au trafic de migrants.

• Suivre l’évolution des politiques menées dans les États membres et au niveau international dans le domaine de la migration irrégulière et du trafic de migrants.

Coordination des activités :

• Établir et maintenir des contacts réguliers avec les autres DG et services de la Commission qui œuvrent dans le domaine de la migration irrégulière, et notamment du trafic de migrants.

• Sous la supervision d’un fonctionnaire, participer aux réunions et comités interservices pertinents.

• Contribuer à coordonner la mise en œuvre de l’action de l’UE contre le trafic de migrants par la DG de la Migration et des Affaires Intérieures et d’autres services de la Commission, ainsi que le Service européen pour l’action extérieure (SEAE) et les parties prenantes extérieures concernées.

• Sous la supervision d’un fonctionnaire, préparer les réunions de groupes d’experts sur le trafic de migrants et y participer.

Communication interne et externe :

• Rendre compte et, informer l’encadrement et aux collègues et les informer sur les développements juridiques et/ou politiques et sur les résultats des discussions dans les domaines de la migration irrégulière et du trafic de migrants.

• Rédiger des notes d’information, des notes d’orientation et des discours sur les domaines d’action indiqués ci-dessus.

• Répondre aux demandes d’informations, questions ou plaintes des autres institutions européennes, des États membres et du grand public.

• Expliquer aux États membres, aux tiers et au grand public les activités de la direction générale, et notamment de l’unité, dans le domaine de la migration irrégulière et du trafic de migrants, en faisant des présentations lors de conférences, de séminaires, d’ateliers, etc.

• Mener et/ou participer à des voyages professionnels à l’étranger, à l’intérieur et à l’extérieur de l’UE, dans des pays et des organisations pertinents sur les thèmes de la migration irrégulière et de la lutte contre du trafic de migrants.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Au moins 3 ans d’expérience professionnelle. Une expérience dans le domaine de la migration, politique répressive et/ou des politiques de gestion des frontières serait un atout.

Diplôme dans le(s) domaine(s) : droit, sciences politiques ou économie.

Deux langues de l’Union européenne, dont au moins l’anglais ou le français. La connaissance de ces deux langues serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)